

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 204 | Date 13-19 Mai

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 562 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

14 mai : La Turquie a intensifié la détention de masse de personnes en raison de liens présumés avec le mouvement Gülen, détenant 544 personnes à travers le pays dans le cas d'une nouvelle répression du mouvement.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

15 mai : La police est intervenue lors de la manifestation organisée par Student Collectives dans la rue İstiklal pour Ata Emre Akman, un étudiant universitaire qui a été tué

alors qu'il travaillait comme coursier à moto à Balıkesir. 11 étudiants ont été arrêtés.

17 mai : Les gouverneurs de 12 provinces, y compris Diyarbakır, Mardin, Dersim, Bingöl, Bitlis, Kars et Izmir ont interdit toutes sortes de manifestations et de réunions à la suite du procès de Kobanê, au cours duquel les politiciens kurdes ont été condamnés à l'emprisonnement.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

14 mai : À la suite d'une blague faite par l'acteur de théâtre Metin Zakoğlu à propos de Murat Kurum, candidat de l'AKP à la municipalité métropolitaine d'Istanbul, 5 de ses pièces au Centre culturel Atatürk ont été annulées par le ministère de la Culture et du Tourisme.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

15 mai : Un tribunal d'Istanbul a rejeté pour la troisième fois une demande de nouveau procès de l'homme d'affaires et philanthrope emprisonné Osman Kavala.

MINORITÉ KURDE

15 mai : La police turque a arrêté des dizaines de personnes dans plusieurs provinces à travers le pays, y compris Istanbul, dans le cadre d'opérations qui ciblaient principalement des membres du Parti pro-kurde pour l'égalité et la démocratie des peuples (DEM).

16 mai : Un tribunal d'Ankara a rendu jeudi un verdict dans le cadre du long procès de Kobani et a prononcé de longues peines de prison pour des dizaines de politiciens kurdes, y compris les dirigeants emprisonnés Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

14 mai : Les procureurs turcs ont rejeté une plainte de torture déposée par Aysun Işinkalarar, l'ancienne directrice d'un dortoir affilié au mouvement Gülen, qui allègue qu'elle a été torturée (elle a été cagoulée, étranglée et soumise à des chocs électriques) par la police et négligée par les médecins alors qu'elle était en détention en 2018.

14 mai : Hatice Yıldız, une femme de 75 ans malade qui avait été condamnée à quatre ans pour "financement d'une organisation terroriste" parce qu'elle avait envoyé de l'argent à sa fille emprisonnée et à son compagnon de cellule, aurait souffert d'un état de santé déclin après être tombée malade en prison.

15 mai : Deux adolescentes arrêtées la semaine dernière dans le cadre d'une opération policière axée sur des membres présumés du mouvement Gülen ont raconté leurs expériences traumatisantes lors d'une émission en direct mardi, signalant des abus psychologiques et des violations des droits pendant leur détention.

DROITS DES FEMMES

17 mai : La Fédération turque de football (TFF) a retiré Betül Nur Yılmaz de la liste des arbitres éligibles à la FIFA malgré l'invitation de l'association après avoir appris sa grossesse. Yılmaz se prépare à prendre la décision à la CEDH, affirmant qu'elle était « sexiste et discriminatoire ».